

SANTE AU TRAVAIL : Les Organisations Syndicales alertent sur la situation de l'APST 37. (5)

Les Unions Départementales **CFTC, CFE-CGC, CGT et cgt-FO** d'Indre et Loire tiennent à alerter désormais publiquement l'autorité de contrôle des Service de santé au travail, la DREETS, de la dégradation de La situation médicale à l'APST37*.

Rappelons que depuis deux ans maintenant la gestion du seul service en santé en travail du département (hors BTP et Agriculture) est exercée par le seul collège patronal.

En effet, les statuts initialement et collégalement rédigés puis adoptés par les organisations syndicales de salariés et par les organisations patronales en 2019 ont été jetés au panier, et remplacés, dans un coup de force, par des statuts qui dénaturent et marginalisent, les missions de contrôle revenant de droit aux organisations syndicales de salariés.

Dans les faits, les prérogatives des représentants des organisations syndicales ont été laminées. Les organisations syndicales relevant l'impossibilité d'exercer la gestion paritaire du service, sauf à vouloir y faire de la figuration, ont préféré dans ces conditions, quitter toutes les instances pour ne pas porter caution à la gestion calamiteuse qui s'annonçait. Il n'y a donc plus depuis lors, ni Conseil d'Administration paritaire, ni Commission de Contrôle, ni même de trésorier...

Depuis maintenant deux ans L'APST37 ne respecte plus les conditions d'agrément imposées par la DREETS (inspection du travail).

Aussi, les organisations syndicales de salariés déclarent solennellement : la gestion funeste exercée par les seuls représentants des organisations patronales met aujourd'hui véritablement en péril l'unique service de santé au travail du département*.

L'Apst 37* a perdu 20 de ses médecins, en deux années, c'est à dire près de la moitié de l'effectif. Au départ massif des médecins, il faut ajouter celui de quelques infirmières et assistantes sociales, sans oublier un absentéisme important dans le service par souffrance au travail. Ce qui est un comble pour un SSTI !

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous observons qu'il est désormais impossible de réaliser toutes les visites médicales du fait de la dégradation des conditions des exercices professionnels dans le service. Il en résulte d'une part un déficit de service en santé au travail pour les salariés (en pleine période sanitaire c'est plus que problématique !) et d'autre part, une véritable mise en insécurité juridique des employeurs adhérents. En effet sur ce dernier point, la législation du travail retient qu'il revient uniquement à l'employeur de s'assurer de ses obligations en matière de santé au travail.

Face à cette situation les organisations syndicales départementales déclarent unanimement :

- Qu'elles sauront faire valoir les droits des salariés en matière de santé au travail !
- Que leur retour est conditionné par la reprise des statuts tels qu'ils ont été votés en AG, en février 2019, ainsi que par l'instauration, enfin, d'une réelle gestion paritaire refusée jusque-là par la gouvernance actuelle mais pourtant inscrite dans les textes.

fait à Saint-Avertin le 21 octobre 2021

**L'Apst 37 c'est plus de 125 000 salariés et 10 000 entreprises pour 27 médecins du travail (ETP)!*